

CE en bref du 31 mars 2015

1. Suivi des demandes des élus

- Une personne n'a pas souhaité poursuivre l'activité sur le 100% WEB. Son poste sera diffusé prochainement. Un autre agent a postulé à l'agence de Sélestat, sa prise de poste sera effective au 1^{er} avril 2015.
- L'enveloppe budgétaire des CDD à Pôle emploi Alsace est de 32,6 ETP pour la dotation socle et de 20,9 ETP pour la dotation spécifique CSP.
- Plus de 4300 heures ont été effectuées à Pôle emploi Alsace au titre des heures supplémentaires. Un quart de ces heures concerne les Responsables d'équipe. L'UNSA interroge la Direction quant à la volumétrie de ces heures, qui laisse à penser que pour effectuer l'ensemble de leurs activités, les REP doivent systématiquement recourir aux heures supplémentaires. L'UNSA demande à la Direction de présenter, lors d'un prochain Comité d'Etablissement, le calendrier des heures supplémentaires pour l'année 2015 conformément à l'instruction du 08 janvier 2015 de la Direction générale.

2. Recueil d'avis du Comité d'Etablissement sur les modifications de l'organisation de la Direction territoriale du Bas-Rhin

- Le poste de Directeur territorial délégué de Strasbourg est gelé. Le poste de Directeur territorial délégué de Centre et Nord Alsace se transformera en poste de Directeur territorial délégué adjoint.
- Un poste de chargé d'appui réglementaire sera créé.
- L'UNSA a émis un avis favorable. Il était nécessaire que l'activité GDD soit renforcée par la création de ce poste qui permettra, notamment, de développer le renforcement des compétences des agents GDD, un suivi des évolutions réglementaires et applicatives, un appui au pilotage, la supervision de la plateforme, un appui au pilotage et l'identification des bonnes pratiques.

3. Recueil d'avis du Comité d'Etablissement sur la réorganisation des services de la Direction des Ressources Humaines

- La Direction des Ressources Humaines sera organisée autour de 4 services :
 - Gestion Administrative du personnel et paie
 - Gestion Emploi et Compétences

- Relations Sociales et Santé et Conditions de Travail
 - Bien-être au travail
- L'UNSA, FO et la CFTC ont émis un avis défavorable, en faisant la déclaration suivante :
« Il s'agit de la énième réorganisation de la Direction des Ressources Humaines en peu de temps. L'absence d'organisation stabilisée ne permet pas aux salariés de ce service un travail serein. La pluridisciplinarité imposée impactera négativement les conditions de travail des agents. Par ailleurs, nous demandons à la Direction un calcul des moyens/charges sur la Direction des Ressources Humaines afin de vérifier l'adéquation des ressources pour le travail du service et les conditions de travail des agents ».

4. Recueil d'avis du Comité d'Etablissement sur le changement de domiciliation de postes

- Ce point est reporté suite à la demande de l'UNSA, FO et la CFTC car il n'a pas fait l'objet d'une consultation au CHSCT et que l'ensemble des personnes concernées n'ont pas été reçues par la Direction des Ressources Humaines.

5. Recueil d'avis du Comité d'Etablissement sur la réorganisation du bassin de Mulhouse

- L'UNSA s'est abstenue. Elle considère que le lien entre les conseillers relais et l'ensemble des conseillers n'est pas clairement défini. L'UNSA est en attente d'une organisation fonctionnelle. La demande d'un bilan à 6 mois a été faite auprès de la Direction.

6. Information sur la déclinaison du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) à Pôle emploi

- Monsieur WEHRLE, Responsable de l'Offre de Service DE, rappelle que le CEP est issu de la loi du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle. Pôle emploi délivrera cette offre de service pour les demandeurs d'emploi inscrits. Il s'agit d'une approche personnalisée et individualisée qui prend en compte les besoins du demandeur d'emploi et son niveau d'autonomie.
- Le CEP est réalisé dans le cadre de la gestion de portefeuille et de l'activité relevant des EOS.
- La montée en compétence des conseillers et des psychologues du travail sur l'offre de service orientation/formation sera réalisée par des modules de formation. Le plan de formation concernera d'abord les EOS et les conseillers ayant un portefeuille renforcé, puis les autres conseillers.
- Le CEP est également délivré par d'autres opérateurs nationaux : APEC, Missions locales, OPACIF et Cap Emploi.

7. Information sur les modifications des horaires d'ouverture de l'agence de Schiltigheim rue du Général de Gaulle

- L'agence de Schiltigheim connaît encore une double implantation. Le back office est réalisé rue de Sélestat et ne reçoit les demandeurs d'emploi que sur RDV pour les EID.
- La mise en place prochaine de l'accompagnement global et celui déjà installé de l'AIJ conduit à ouvrir le site rue de Sélestat les après-midi pour y réaliser ces activités. L'agence sera fermée pendant la pause méridienne.
- Son ouverture à la journée et uniquement sur RDV, nécessitera la présence d'un membre de l'ELD. Il n'est pas acceptable pour l'UNSA, en cas d'absence de l'ensemble de l'ELD, qu'un agent soit identifié sur le planning pour assurer la supervision de l'accueil.

- L'UNSA demande que les conseillers soient planifiés à la journée sur le même site afin d'éviter des déplacements. Par ailleurs, nous demandons qu'une information soit faite auprès des demandeurs d'emploi dans le but d'éviter qu'ils se rendent dans la mauvaise agence.
- Suite aux remontées faites auprès de la Direction sur les conditions matérielles plus que déplorable sur ce site, cette dernière s'est engagée à se rendre sur les lieux.

8. Information sur la mise en œuvre de l'accord de partenariat renforcé entre Pôle emploi et les Missions locales

- Le partenariat entre Pôle emploi et les Missions locales a fait l'objet de plusieurs accords. Monsieur JACQUEL, Responsable Relations Partenariales, présente le nouvel accord de partenariat 2015-2017.
- Le partenariat est formalisé dans un projet local de coopération qui définit les articulations opérationnelles. Les DAPE et les Directeurs des Missions locales décident de leur projet local de coopération et des moyens détachés (nombre d'ETP détachés à la Mission locale).
- Ces projets seront signés par le Directeur régional de Pôle emploi Alsace. L'ensemble des projets locaux de coopération doivent être signés au 30 juin 2015. Les Directions territoriales coordonnent et pilotent les projets locaux.
- Le nombre définitif d'agents détachés dans les Missions locales n'est pas connu à ce jour. La question concernant la réintégration des agents détachés est une priorité pour les élus du Comité d'Etablissement.

9. Activités et moyens

- L'UNSA demande si la fermeture du SARC l'après-midi est reconduite dans le Bas-Rhin. La Direction répond que non, qu'il s'agissait d'une mesure exceptionnelle et qu'un bilan qualitatif sera réalisé. L'UNSA interroge également la Direction sur la pérennisation de la plateforme de liquidation à la Direction territoriale du Bas-Rhin. La Direction précise que cette plateforme sera mise en place en fonction du niveau des dossiers en instance.
- L'UNSA rappelle également l'importance de prendre en compte toutes les activités périphériques qui ont une incidence sur le paiement des allocations.
- Un point sur la situation sur l'absentéisme sera abordé lors du CHSCT du 19 mai 2015.
- Des ateliers avec la ligne managériale seront installés suite à la mise en place des entretiens professionnels.

10. Information sur la feuille de route régionale 2015

- 3 objectifs pour 2015 :
 - Atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la convention tripartite et du projet stratégique.
 - Mettre en œuvre les priorités gouvernementales, notamment concernant les contrats aidés et le chômage de longue durée.
 - Réussir le pilotage par les résultats.
- La performance sociale avec une attention particulière sur la qualité de vie au travail à Pôle emploi Alsace fera l'objet d'un nouvel indicateur.

11. Bilan de la plateforme de recouvrement amiable

- Madame SIEBERT, Directrice des Opérations, présente ce bilan pour la période du 1^{er} avril 2014 au 16 janvier 2015.

- La plateforme était assurée par 3 CDD, représentant 2,5 ETP effectif consacré à l'activité recouvrement amiable.
- Suite au bilan positif de cette expérimentation, la Direction va pérenniser cette activité. Elle sera réalisée par des agents de la PRS sous forme mutualisée au niveau régional et s'étendra aux trop perçus jusqu'à 4000 euros.

12. Information sur le Moteur d'Analyse du Dossier Unique (MADU)

- Monsieur HASSENFRTZ, Responsable du Service Réglementation et Applicatifs, présente le MADU qui sera livré en Alsace le 27 avril 2015.
- Ce moteur d'analyse va assister le conseiller dans la détermination des pièces nécessaires à la complétude de la demande d'allocations afin d'obtenir une demande recevable et complète.

13. Information - consultation sur l'embauche de 8 contrats de professionnalisation

- 8 contrats de professionnalisation vont débuter le 07 avril 2015 (5 dans le Bas-Rhin et 3 dans le Haut-Rhin). Outre les critères d'éligibilité au contrat de professionnalisation, ces CDD sont titulaires d'un Bac +2 et bénéficient d'une expérience de 2 ans minimum en relation client.
- Ils seront recrutés dans une perspective de CDI. Les entretiens ont été réalisés en binôme par un manager et la Direction des Ressources Humaines.
- L'UNSA a émis un avis favorable au recrutement de ces contrats de professionnalisation. En effet, elle avait réitéré, à plusieurs occasions auprès de la Direction, sa demande de recourir à ce type de contrat, ce mode de recrutement ayant fait ses preuves dans l'ancienne institution Assedic. Elle alerte néanmoins la Direction sur la volonté de voir respecter la procédure de consultation des IRP, avant de réaliser les recrutements.

14. Divers

- L'UNSA demande des précisions concernant le traitement des courriels émanant de mail.net et souhaite qu'une note régionale soit rédigée pour clarifier l'organisation du traitement de cette activité. Elle insiste sur la nécessité de planifier la réponse de ces mails traités par les référents (indemnisation, formation ou autre) pour éviter des activités sur du temps caché.
- La Direction n'est pas favorable à une telle note. Pour sa part, cette activité doit certes être organisée mais chaque agence peut choisir son mode d'organisation.

Prochaines réunions :

- ▶ CE le 28 avril 2015
- ▶ CHSCT le 30 avril 2015
- ▶ DP le 07 mai 2015

